

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 FEVRIER2014**

PRESENTS : Jean-Paul DICONNE, Marie-Thérèse BERTHIER , Jean-Pierre BUGUET, Jocelyne CLEMENT, Christian CORDEY, Manuel DESCHAMPS, Jeannine GEOFFROY, Cyrille JOBARD, Michel LAUQUIN, Pierre RAGEOT, Michel ROY.

Absente excusée : Bernadette GIRARDEAU, (pouvoir Jean-Paul DICONNE).

Absents non excusés : Franck CHAMPAGNE, Sylvie ZIMMER, Sylvie RUBEY.

COMPTE ADMINISTRATIF

Après avoir entendu M. Christian CORDEY donner les chiffres du compte administratif du budget communal 2013, le conseil vote à l'unanimité, ces chiffres et le résultat de clôture d'un montant de 33 923,87 euros.

SERVICE ASSAINISSEMENT

M. Christian CORDEY présente le compte administratif du service assainissement avec un résultat de clôture de 25 191,10 euros. Le conseil vote ces chiffres à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION

Le conseil approuve le compte de gestion de la commune et du service assainissement pour l'année 2013.

SUBVENTIONS 2014

Le Conseil vote les subventions 2014 comme suit :

A.D.I.L 104 €, Association de Parents d'Elèves du Collège de Verdun sur le Doubs 150 €, Fanfare de Gergy 250 €, FNACA 150 €, GEHV 100 €, Société de Chasse d'Allerey sur Saône 50 €, Anciens combattants 50 €, CFA Dijon 30 €, CIFA, Mercurey 60 €, L'Art et Craie 200 €, Fanfare de Verdun sur le Doubs 100 €, CFA La Noue 30 €, Prévention routière 80 €, Maison Familiale Rurale de Semur en Auxois 30 €, Chorale la Clé des Chant 100 € pour un total de 1 484 €.

Vote une provision de 3 000 € pour versement de subventions aux associations sportives ou culturelles fréquentées par les habitants de la commune.

CLASSE ECOLE MATERNELLE

M. le Maire présente l'avant projet de construction d'une salle de classe à l'école maternelle, pour agrandir les locaux, pour un montant de 172 908 € H.T. Le conseil accepte ces plans et le montage financier prévu et décide de solliciter les subventions correspondant à ces travaux.

BUREAU DE VOTE

Le conseil établit le bureau de vote pour les élections municipales.

RETRAIT DU PERIMETRE DU SIRTOM

Le conseil prend connaissance du projet de protocole transactionnel établi entre la commune, la communauté d'agglomération de Chalon Val de Bourgogne et le SIRTOM de Chagny.

Le conseil accepte les conditions énoncées et autorise le maire à signer ce document.

INFORMATIONS DIVERSES

Le maire donne connaissance d'une facture de la maison Plaire pour le remplacement d'un moteur d'une cloche à l'église pour la somme de 963,10 € TTC et indique qu'un devis est attendu pour le mécanisme du recalage du cadran de l'horloge.

Le maire présente le devis de la maison MICHON-LEBLOND pour l'installation de stores intérieurs sur la porte d'entrée de la mairie pour un montant de 704,40 € TTC.

Vu par nous Jean-Paul DICONNE, Maire d'ALLEREY SUR SAONE, pour être affiché à la porte de la mairie, le 3 mars 2014, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Le Maire
J.P.DICONNE